REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU LOIRET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de Pers-en-Gâtinais
Séance du 16 septembre 2026

Nombre de Conseillers

Afférents au Conseil Municipal : **11**

En exercice : **11**

Présents : **10** dont **11** votants

Pour : **11** Contre : **0** Abstention : **0**

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 16 septembre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal

légalement convoqué le dix septembre 2026, en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du conseil, sous la présidence de monsieur Jean-Luc CHEVALIER, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

M. BOUSSIN Serge	M. NAUDIN Pascal	Mme BOUSSIN Lydie	M LECLERCQ Arnaud	Mme POITOU Rolande
Mme MARIE Audrey	Mme BOLLE Joëlle	Mme ARGOUT Évangéline	M VALENTI Bruno	

Absent : M de PONTAC Matthieu qui a donné pouvoir à Mme BOUSSIN Lydie.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance : M LECLERCQ Arnaud

Liste des délibérations prises lors du conseil municipal du 16 septembre 2026

Pour plus de détails, se reporter au procès-verbal mis en ligne sur le site internet de la commune après sa validation lors du prochain conseil municipal

N° de la délibération	Intitulé de la délibération	Vote
31- 2026	Attribution de subvention à l'association EPONA	Unanimité 11/11
32- 2026	Décision de retrait du syndicat de transport scolaire de Courtenay	Unanimité 11/11
33- 2026	Décision de fin de paiement par chèque pour la location de la salle communale	Unanimité 11/11
34- 2026	Décision de fin de paiement par chèque pour l'achat de concession au cimetière	Unanimité 11/11
35- 2026	Désignation des délégués au Comité National d'Action Sociale	Unanimité 11/11
36- 2026	Décision de travaux à la mare de la Merville	Unanimité 11/11
37-2026	Charte de participation « J'ai une place »	Unanimité 11/11

Fait et délibéré à Pers-en-Gâtinais,
Le **16/09/2026**
Pour copie conforme, certifié exécutoire.

Le Maire,

Jean-Luc CHEVALIER

A compter du 1er juillet 2022, les actes publiés sous forme électronique sont obligatoirement mis à la disposition du public sur le site internet de la collectivité ou du groupement concerné, dans les conditions prévues par la partie réglementaire du CGCT.